

DELIBERATION : 2022-03-20

OBJET : Politique culturelle Intercommunale – formalisation d'un partenariat avec Théâtre Durance

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane

Angles :
BAC Aimé

Annot :
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :
ISNARD Madeleine

Saint Pierre :
PATRICOLA Sauveur

Sausses :
MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubrave :
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ;Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT GASTADLI Michèle ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. DELSAUX Alain ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. BONIFASSI Eric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GARNIER Brice ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; M. DURAND Gilles ; M. BICHON Bruno ; Mme ONCINA Anabel ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Politique culturelle Intercommunale – formalisation d'un partenariat avec Théâtre Durance

Exposé

Sous l'égide de la commission culture et patrimoine, un important travail de définition de la politique culturelle intercommunale a été entrepris.

En adéquation avec les valeurs de l'action intercommunale visant à promouvoir le développement des bassins de vie dans le respect des principes de proximité et d'équité, la CCAPV structure sa compétence sur le champ de la culture autour des quatre principales ambitions suivantes

- Amener la culture au cœur de chaque village, partout là où elle n'est pas attendue
- Renforcer la fierté de l'histoire, des racines et des traditions de ses vallées
- Définir, porter collectivement et faire vivre en réseau, avec les associations et avec les habitants, un projet culturel de territoire
- Développer une offre culturelle, riche, diversifiée, personnalisée, à même de toucher tous les habitants et toutes les générations

Pour atteindre ces objectifs, des moyens supplémentaires sont peu à peu déployés :

En 2022, la CCAPV présente pour la première fois une programmation culturelle couvrant la quasi-totalité du territoire. Cette programmation intègre et se coordonne avec les événements des principaux partenaires associatifs ;

Le réseau des médiathèques a été structuré, harmonisé et renforcé à travers l'affectation d'une professionnelle par secteur géographique, la mise en place de la gratuité sur l'ensemble du réseau, le déploiement de nouveaux moyens financiers pour la programmation d'ateliers dans toutes les bibliothèques et médiathèques ;

Les associations culturelles majeures de notre intercommunalité (Art et Culture, Ecoles de musique) bénéficient depuis 2021 d'un conventionnement financier revalorisé et triennal pour conforter leurs actions et leur pérennité ;

Une convention d'éducation artistique et culturelle (EAC) a été conclue avec la DRAC et l'Education Nationale pour développer un programme d'intervention dans les établissements scolaires couvrant tous les champs de la culture et du patrimoine ;

Les subventions de la communauté de communes aux associations ont été recentrées sur les compétences intercommunales et en particulier pour soutenir des événements dont le rayonnement profite au plus grand nombre et dont les valeurs et objectifs concourent à ceux de la politique culturelle intercommunale ;

Deux emplois à temps complets d'intervenant musical dans les établissements scolaires ont été créés par le conseil communautaire et débiteront leurs missions dans toutes les écoles du territoire à compter de la prochaine rentrée ;

La candidature aux Pays d'Art et d'Histoire se poursuit, s'enrichit, et se traduit notamment par des rencontres dans chaque village et la mise en valeur des identités et des traditions locales ;

En parallèle, de nombreux autres projets sont en cours d'élaboration, tels :

- La rédaction d'ouvrage sur le patrimoine matériel et immatériel du territoire
- La création d'une bibliothèque itinérante pour amener le livre au cœur de chacune des communes ne disposant pas de bibliothèque
- L'acquisition et la mutualisation avec les associations et les communes d'une régie de moyens matériels et d'équipements nécessaires pour l'organisation d'évènements culturels
- La préparation de nouvelles résidences d'artistes dans le cadre de la convention EAC
- L'organisation de temps dédiés pour finaliser le projet culturel de territoire avec les habitants, associations et partenaires
- La charte des bénévoles des bibliothèques pour conforter le statut et le rôle de ces acteurs majeurs de la lecture publique

Et bien sûr, de nombreux chantiers restent à ouvrir pour :

- Renforcer encore les actions intergénérationnelles
- Réétudier les horaires aux publics de nos services culturels
- Définir une politique documentaire confortant le déploiement de la lecture publique
- Créer de nouveaux évènements fédérateurs (cinéma de plein air, ateliers artistiques, spectacles vivants, réalisations collectives ...)

...

Inauguré à l'automne 2007, le Théâtre Durance se situe à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Dans le cadre d'une délégation de service public, Provence Alpes Agglomération a confié l'exploitation du Théâtre Durance à l'association Théâtre Durance par la signature d'un contrat de concession, qui court du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2023.

Le Théâtre Durance est, depuis sa création en 2007, conventionné par le Ministère de la Culture et par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis 2018, l'ensemble des partenaires du Théâtre Durance a validé une convention unique, sous la dénomination « *Scène conventionnée d'intérêt national – art et création* ». Cette convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Théâtre Durance joue un rôle important, non seulement pour l'aire géographique où il est situé mais aussi pour tout le Sud du massif alpin et la région

Sud. Les caractéristiques du territoire des Alpes de Haute Provence ont façonné la conception du bâtiment et orientent aujourd'hui le contenu du projet artistique du Théâtre Durance, de manière à pouvoir :

- Répondre aux exigences de la création contemporaine ;
- Attirer et diffuser une offre culturelle d'excellence (compagnies d'envergure nationale et internationale) ;
- Créer les conditions d'une pérennité de la création artistique sur le territoire sous la forme de résidences d'artistes ;
- Faire coexister simultanément diffusion et résidence d'artistes.

Il s'agit en effet de répondre à la spécificité de ce territoire en donnant au Théâtre Durance une résonance importante à partir d'un ancrage artistique fort.

À partir de ce constat, le projet du Théâtre Durance se construit autour des lignes de forces suivantes :

- Une diffusion pluridisciplinaire, diversifiée et exigeante qui donne notamment une visibilité aux compagnies régionales ; cette diffusion s'élargit à l'ensemble du territoire des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre des *Échappées* ;
- Une politique de résidences d'artistes en lien avec le territoire ;
- Une politique de sensibilisation des publics, et en priorité des plus jeunes, au spectacle vivant (éducation artistique et culturelle) ;
- Une mise en réseau des différents opérateurs culturels et artistiques au niveau départemental
- Des projets concertés avec les élus, et partagés avec de nombreux partenaires, des établissements scolaires (de la maternelle au post-bac) et des associations issues du champ culturel, social, judiciaire, économique... ;
- Une politique de construction partenariale avec divers opérateurs culturels locaux, départementaux, régionaux (La passerelle à Gap, le Théâtre du Briançonnais, le Théâtre du Bois de l'Aune, la Garance à Cavaillon, le Merlan à Marseille, le 3bisf à Aix-en-Provence notamment) et au sein des réseaux régionaux (La Tribu, Traverses, Tridanse).

En 2022, le Théâtre Durance sollicite auprès du Ministère de la Culture une labélisation en Scène nationale. Son projet s'écrit alors de plus en plus étroitement avec les partenaires du territoire départemental, afin de s'adresser au plus grand nombre, et d'être un équipement structurant à l'échelle de tout le territoire des Alpes de Haute-Provence.

Le partenariat avec le Théâtre Durance devra permettre à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon de :

- Bénéficier d'un accompagnement en ingénierie culturelle et artistique pour accompagner et complémentariser la politique culturelle intercommunale ;
- Dans le cadre des *Échappées* du Théâtre Durance, bénéficier d'une programmation de spectacles s'inscrivant dans la programmation

territoriale de la CCAPV, visant à amener la culture au cœur de chaque village ;

- Travailler un parcours d'éducation artistique et culturelle complet avec les enfants scolarisés dans les écoles du territoire (primaires, élémentaires, collège).
- Travailler sur la mobilité des publics, scolaires ou non, afin de découvrir l'équipement Théâtre Durance à Château-Arnoux-Saint-Auban
- Contribuer à la formation des médiateurs, programmeurs et artistes sur l'intercommunalité

Pour cela, la CCAPV s'engagerait à signer, aux côtés notamment de Provence Alpes Agglomération, de la Drac Provence Alpes Côte d'Azur, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes de Haute-Provence, la convention quadriennale 2023/2026 qui lie le Théâtre Durance à l'ensemble de ses partenaires institutionnels.

Sur cette période, un programme d'action annuel fera l'objet d'une convention spécifique, qui permettra de définir, pour sa bonne réalisation, les moyens à mettre en œuvre par chacune des parties.

Décision

Compte-tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au principe d'un partenariat avec le Théâtre Durance selon les objectifs exposés ci-avant ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la précédente délibération y compris le soutien à la labélisation du Théâtre Durance et l'engagement des travaux préparatoires à l'élaboration de la convention de partenariat à intervenir.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 21 juin 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER